



**COMMUNE D'ANGEOT**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 05/02/2026

Berger-Levivis

ID : 090-219000023-20260203-DELIB\_2026\_02-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
MARDI 3 FÉVRIER 2026**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 27 janvier 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 3 février 2026, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEHEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-02  
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- En investissement (compte 1068) : 21 859,30€
- En fonctionnement (compte 002 – excédent) : 62 911,50€
- En investissement (compte 001 – déficit) : 21 099,73€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 février 2026, et de la publication le 5 février 2026.

Le Maire,  
Michel NARDIN

